RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/07/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 12, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante IUT Besançon-Vesoul est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARTHES	MAGALI	MCF	62
M.	CASSAGNE	CEDRIC	CERTIFIE	H4100
Mme	FERRARI	ANNE-LAURENCE	AGREGE	H8010
Mme	HERNANDEZ	ANNE-SOPHIE	CERTIFIE	H1100
Mme	MAYNADIER	ANNE	MCF	60

M.	MONNET	JULIEN	MCF	60
M.	SALA	BENJAMIN	MCF	6
M.	SOMMER	JEAN-LUC	AGREGE	H1414

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 22/10/2026

Le président de l'université,

Hugues DAUSSY

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
République française

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – **www.umlp.fr**